

Commune :  
MONLAUR-BERNET (272)

Numéro d'ordre du document  
d'arpentage : 405K  
Document vérifié et numéroté le 26/08/2020  
APTGC AUCH  
Par TAUZIN ERIC  
INSPECTEUR DES FINANCES PUBLIQUES  
Signé

PTGC AUCH  
14, RUE LECONTE DE LISLE

CS 70352  
32010 AUCH CEDEX  
Téléphone : 05 62 61 51 39  
Fax : 05 62 61 51 55  
cdif\_auch@dgip.finances.gouv.fr

# DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

## EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

CERTIFICATION  
(Art. 25 du décret n° 55-471 du 30 avril 1955)

Le présent document d'arpentage, certifié par les propriétaires sous-signés (3)  
a été établi (1) :

- A - D'après les indications qu'ils ont fournies au bureau ;
- B - En conformité d'un piquetage : \_\_\_\_\_ effectué sur le terrain ;
- C - D'après un plan d'arpentage ou bornage, dont copie ci-jointe, dressé  
le \_\_\_\_\_ par \_\_\_\_\_ géomètre à \_\_\_\_\_.

Les propriétaires déclarent avoir pris connaissance des informations portées  
au dos de la présente 6463.

A \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_

Section : A  
Feuille(s) : 000 A 01  
Qualité du plan : Plan non régulier

Echelle d'origine : 1/2500  
Echelle d'édition : 1/2500  
Date de l'édition : 26/08/2020  
Support numérique : \_\_\_\_\_

D'après le document d'arpentage  
dressé

Par BERNARD (2)

Réf. :  
Le 13/08/2020

(1) Rayer les mentions inutiles. La formule A n'est applicable que dans le cas d'une escouade (plan rénové par voie de mise à jour). Utiliser la formule B, les propriétaires peuvent avoir effectué eux-mêmes le piquetage.  
(2) Qualité de la personne agréée (géomètre expert, inspecteur, géomètre ou technicien retraité ou cadastre, etc. ...).  
(3) Préciser les noms et qualité du signataire s'il est différent du propriétaire (mandataire, avocat, représentant qualifié de la société propriétaire, etc. ...).

